

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

LES MISSIONS

Les Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social exercent leurs fonctions dans les foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, les instituts médico-éducatifs, les établissements et services d'aide par le travail, les EHPAD, les maisons de retraite publiques, etc. Ils peuvent également exercer en tant que directeur adjoint dans les établissements publics de santé et les groupements hospitaliers de territoire. En qualité de directeur d'établissement, il assure la direction de son établissement et le positionne comme acteur d'une démarche de santé publique visant à un accompagnement global des bénéficiaires dans le cadre d'une politique efficiente de développement continu de la qualité des prestations.

En qualité de directeur adjoint, il agit dans le cadre d'une délégation que le directeur d'établissement lui a accordée au titre de sa direction fonctionnelle (politique médicale, ressources humaines, gestion financière, gestion économique et logistique, etc.).

LA CARRIÈRE

Le corps des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social comprend :

- > Le grade de directeur de classe normale qui comprend neuf échelons ;
- > Le grade de directeur hors-classe qui comprend sept échelons et un échelon fonctionnel.

La scolarité comme élève directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social I à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 1 743,20€.

CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- > CONCOURS EXTERNE : Niveau II (Licence ou diplôme de niveau équivalent).
- > CONCOURS INTERNE : Être, à la date de clôture des inscriptions, fonctionnaires en activité et justifier au 31 décembre de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- > 3^e CONCOURS : Justifier au 31 décembre de l'année du concours, de l'exercice, pendant une durée de 8 ans au moins au total, de mandats électifs ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

LE CONCOURS

ADMISSIBILITÉ (ÉPREUVES ÉCRITES)

1 Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques et économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

2 La rédaction d'une note de présentation, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème portant sur l'organisation et la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

3 Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

4 Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

ADMISSION (ÉPREUVES ORALES)

1 Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de directeur d'hôpital.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

2 Interrogation sur un sujet de l'une des matières non choisies à la 3^e et à la 4^e épreuve d'admissibilité.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

3 Épreuve de langue vivante étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais ou espagnol.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

Épreuves facultatives au choix du candidat : oral de langue vivante, oral d'économie de la santé sauf pour les candidats ayant composé en santé publique à la 3^e épreuve écrite d'admissibilité ou la 2^e épreuve orale d'admission, oral de psychologie, ou épreuves d'athlétisme et de natation.

Coefficient 1

RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : www.cng.sante.fr

Téléphone : 01 77 35 61 00

Adresse : cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr